

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 12 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal le 03 mars 2026.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE CAMPING (09-2026)**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** les CFU 2025 de la commune d'Arreau ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nadine DESMARAIS 1ere adjointe,

**Considérant** les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 327 698,49 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 792 173,91 €
RESULTAT 2025	464 475,42 €
RESULTAT ANTERIEUR	459 002,31 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u></b>	<b><u>923 477,73 €</u></b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 331 211,77 €
RECETTES INVESTISSEMENT	1 906 729,11 €
RESULTAT 2025	575 517,34 €
RESULTAT ANTERIEUR	-505 820,93 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u></b>	<b><u>69 696,41 €</u></b>

\*\*\*\*\*

**BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	268 255,27 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	387 016,03 €
RESULTAT 2025	118 760,76 €
RESULTAT ANTERIEUR	0 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u></b>	<b><u>118 760,76 €</u></b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	260 116,20 €
RECETTES INVESTISSEMENT	368 334,84 €
RESULTAT 2025	108 218,64 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 218 128,95 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u></b>	<b><u>- 109 910,31 €</u></b>

\*\*\*\*\*

**BUDGET ANNEXE CAMPING**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	97 592,48 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	144 536,84 €
RESULTAT 2025	46 944,36 €
RESULTAT ANTERIEUR	132 223,22 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u></b>	<b><u>179 167,58 €</u></b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	10 709,25 €
RECETTES INVESTISSEMENT	11 690,27 €
RESULTAT 2025	981,02 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 4 208,27 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u></b>	<b><u>- 3 227,25 €</u></b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve les CFU 2025 de la commune d'Arreau
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau